

PLAN DE COURS

POL-1006 : Administration publique et politiques publiques

NRC 86823 | Automne 2017

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Les administrations publiques sont au cœur des transformations contemporaines de l'action publique et des prérogatives des États. En comparant plusieurs systèmes d'administration publique et en développant particulièrement le cas des administrations provinciale et fédérale au Canada, ce cours analyse les grandes évolutions récentes des bureaucraties occidentales. Sont aussi discutés les principaux concepts et théories qui structurent ce champ de recherche.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse www.distance.ulaval.ca.

Plage horaire

Sur Internet

-	00h00 à 00h00	Du 5 sept. 2017 au 15 déc. 2017
---	---------------	---------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=85192>

Coordonnées et disponibilités

Pierre-Marc Daigneault

Enseignant

DKN-4459

<https://www.pol.ulaval.ca/?pid=1699>

pierre-marc.daigneault@pol.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 2172

Disponibilités

Voir la section « Encadrement » du plan de cours.

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

418-656-2131 poste 5222

Lundi au jeudi
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 21 h 30
Vendredi
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 17 h 00

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Buts et objectifs généraux du cours	4
Contenu du cours	4
Approche pédagogique	4
Encadrement	5
Forums notés	5
Charge de travail	5
Autoévaluation	5
Feuille de route	6
Évaluations et résultats	6
Liste des évaluations	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	7
Examen de mi-session en ligne	7
Travail thématique de session	7
Examen final en salle	8
Forum noté 1	9
Forum noté 2	9
Forum noté 3	10
Forum noté 4	10
Forum noté 5	10
Barème de conversion	11
Règlements et politiques institutionnels	11
Gestion des délais	12
Évaluation des cours	12
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	12
Plagiat	12
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval	13
Inscription pour le lieu d'examen	13
Matériel didactique	13
Manuel(s) obligatoire(s) et note(s) de cours	13
Bibliographie et annexes	14
Bibliographie	14

Description du cours

Introduction

Le cours **Introduction à l'administration publique** vise à vous familiariser avec le monde des acteurs organisationnels qui mettent en œuvre les décisions d'un gouvernement.

Le cours est destiné principalement aux étudiantes et étudiants inscrits à la première année du programme de premier cycle en science politique. Cependant, les étudiants des autres programmes universitaires intéressés par l'administration publique sont les bienvenus.

Le cours se présente sous la forme de 12 modules d'apprentissage. Chaque module porte sur un thème précis et correspond à un chapitre du livre de Jean Mercier, *L'administration publique. De l'école classique au nouveau management public*. La lecture de ce livre est, par conséquent, obligatoire. Quelques articles, disponibles sur le portail des cours, complètent la matière.

Les premiers modules expliquent le fonctionnement des administrations publiques: l'organisation administrative, la fonction publique, la prise de décision, le processus budgétaire et les finances publiques.

Par la suite, des problématiques plus larges sont abordées. Nous examinons les différentes théories et les divers concepts qui ont été développés pour mieux comprendre le phénomène administratif. Nous aborderons le thème de la bureaucratie ainsi que les mouvements idéologiques qui souhaitent la réformer comme le Nouveau management public, par exemple.

Dans la majorité des modules, des comparaisons entre les administrations publiques de différents pays seront effectuées. En conclusion, nous discuterons de la modernisation de l'État et de la place optimale qu'il doit occuper dans nos sociétés modernes.

Buts et objectifs généraux du cours

Au terme du cours, vous devriez être en mesure de :

- identifier les grandes orientations de l'Administration Publique et des études administratives comme domaines d'études;
- décrire les principales structures et les processus les plus importants de l'administration publique;
- indiquer la place occupée par l'administration publique dans l'environnement sociopolitique, tout en étant en mesure de la situer en référence aux principaux courants d'idées politiques;
- discuter des phénomènes bureaucratiques et technocratiques;
- constituer votre opinion personnelle, à partir des connaissances acquises dans le cours, sur le rôle de l'État et de l'administration publique dans les sociétés modernes.

Contenu du cours

La matière du cours se divise en 12 modules répartis sur 15 semaines. Le contenu des modules est détaillé dans la section [feuille de route](#)

. La feuille de route de chaque semaine comprend les éléments suivants :

- Introduction (de la matière du module)
- Objectifs d'apprentissage
- À faire cette semaine
- Lectures obligatoires
- Autoévaluation

Les autoévaluations ne sont pas notées mais constituent, au même titre que les lectures obligatoires, un élément important de votre formation.

Approche pédagogique

Ce cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Le matériel didactique et la formule utilisés vous permettent d'adopter une démarche d'apprentissage autonome. Vous pouvez ainsi gérer votre temps d'étude et prendre en charge votre formation.

La formule d'enseignement à distance vous permet d'apprendre à votre rythme. Toutefois, en adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier des rétroactions du responsable du cours. La personne inscrite reste, bien sûr, la seule gestionnaire de son temps, mais elle s'engage à remettre les travaux notés aux moments prescrits.

Encadrement

Si vous avez des questions d'ordre général sur le cours (difficultés de compréhension, disponibilité des lectures obligatoires, format des évaluations, etc.), vous devez, pour des raisons d'efficacité, suivre la procédure suivante dans cet ordre:

1. *Consulter le plan de cours.* En effet, plusieurs des questions posées par les étudiants trouvent réponse dans le plan de cours.
2. *Utiliser le forum principal sur Mon portail.* Le forum permet aux étudiants ayant des questions de recevoir une réponse de la part de leurs collègues, de l'auxiliaire d'enseignement ou du professeur, ce qui bénéficie à l'ensemble de la classe. Pour que la communication soit efficace, les interventions doivent être claires et explicites. Tous les étudiants sont par ailleurs invités à répondre aux questions de leurs collègues, lorsqu'ils pensent connaître la réponse. Notez que, pour favoriser l'échange et la discussion entre vous, l'enseignant et l'auxiliaire ne répondront pas tout de suite aux questions, mais laisseront le temps à ceux et celles qui le souhaitent d'esquisser quelques réponses.
3. *Contactez l'auxiliaire d'enseignement par courriel ou sollicitez une rencontre avec lui.* Si des incompréhensions subsistent, l'auxiliaire d'enseignement est disponible pour répondre aux questions des étudiants, par courriel ou en personne. Une réponse sera fournie dans un délai maximum de deux jours ouvrables.
4. *Contactez le professeur.* Si des incompréhensions subsistent, le professeur est disponible pour répondre aux questions des étudiants, par courriel ou en personne. Une réponse sera fournie dans un délai maximum de deux jours ouvrables.

Si vous désirez obtenir des clarifications sur les notes reçues aux évaluations ou consulter votre copie d'examen (incluant les demandes de révision de note), les étudiants doivent, pour des raisons d'efficacité, suivre la procédure suivante, dans l'ordre:

1. *Contactez l'auxiliaire d'enseignement.* C'est probablement l'auxiliaire d'enseignement qui a corrigé votre copie et qui est, par conséquent, la personne la mieux placée pour répondre à vos questions et, au besoin, rectifier les erreurs. Le professeur accorde d'ailleurs son entière confiance à l'auxiliaire d'enseignement en matière d'évaluation des acquis.
2. *Contactez le professeur.* Le professeur est disponible pour discuter des insatisfactions qui pourraient demeurer après une rencontre avec l'auxiliaire de recherche.

Si vous avez des questions d'ordre personnel (demandes d'accommodements, reprise d'examen pour raison médicale, etc.) il faut rencontrer le professeur en personne, lui téléphoner ou le joindre par courriel.

N.B.: Les étudiants qui ne se conformeront pas à ces règles dans leurs échanges courriels recevront la phrase suivante en guise de réponse : « Merci de consulter la section "encadrement" du plan de cours ».

Décorum

Merci de rédiger vos interventions par courriel et sur le forum en utilisant les formules de civilité de base, des phrases complètes et un français adéquat.

Forums notés

En plus des autoévaluations, il vous est demandé de prendre part aux 5 forums notés qui seront ouverts au cours de la session. À chaque occasion, vous devrez commenter brièvement (10 à 15 lignes) une thématique proposée dans le billet d'ouverture rédigé par la personne ressource du cours. Les forums notés valent 2 points chacun pour un total de 10 points (10% de la note finale). Ils seront mis en ligne les semaines 3 (module 2), 5 (module 4), 7 (module 6), 12 (module 11) et 14 (module 13).

Charge de travail

En moyenne, la charge de travail hebdomadaire est d'environ 10 heures. Certains modules sont un peu plus longs à lire que d'autres.

Autoévaluation

Les autoévaluations sont conçues de façon à ce que vous puissiez, au terme de chaque module, vérifier votre niveau d'acquisition des connaissances. La plupart des modules comprennent deux types d'autoévaluations : les questions objectives et les questions à développement.

- Les **autoévaluations objectives** comprennent une dizaine de questions à choix multiples. Lorsque vous aurez répondu à toutes les questions, cliquez sur le bouton « corriger » en bas à droite. Pour chaque bonne réponse, une courte explication vous sera fournie pour vous aider à approfondir la matière. Nous vous suggérons donc de refaire le questionnaire jusqu'à ce que vous ayez toutes les bonnes réponses !
- Les **autoévaluations à développement** comptent entre deux et sept questions. Une fois le formulaire ouvert, vous aurez 1h pour répondre à l'ensemble des questions. Lorsque vous l'aurez complété, cliquez sur le bouton « corriger » en bas à droite. Vous pourrez alors comparer vos réponses à celles qui vous sont suggérées.

Il est bien sûr tentant de consulter la solution avant de répondre, mais la meilleure façon d'apprendre est d'essayer de répondre en faisant appel à vos propres connaissances et en retournant au besoin dans le contenu pour découvrir vous-même la solution. Vous retirerez plus de satisfaction à confronter votre réponse à celle du corrigé si vous investissez les efforts requis.

Feuille de route

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Introduction	
Module 1 - Introduction générale et terminologie	
Module 2 - Administration publique et études administratives & 1er Forum noté	
Module 3 - L'organisation administrative	
Module 4 - La fonction publique & 2e Forum noté	
Module 5 - Le processus décisionnel	
Module 6 - Le processus budgétaire et les finances publiques & 3e Forum noté	
Module 7 - Le contrôle de l'administration publique & Examen de mi-session en ligne	
Semaine de lecture	
Module 8 - L'environnement sociopolitique et les idées politiques	
Module 9 - Administration publique comparée & Travail thématique	
Module 10 - L'administration publique dans les pays en développement	
Module 11 - La bureaucratie - 4e Forum noté	
Module 12 - Conclusion	
Examen final en salle & 5e Forum noté	
Retour sur la structure et le contenu du cours	

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération

Examen de mi-session en ligne	Le 25 oct. 2017 de 06h30 à 21h30	Individuel	25 %
Travail thématique de session	Dû le 15 nov. 2017 à 21h30	Individuel	15 %
Examen final en salle	Le 13 déc. 2017 de 18h30 à 21h20	Individuel	50 %
Forums notés (Somme des évaluations de ce regroupement)			10 %
Forum noté 1	À déterminer	Individuel	2 %
Forum noté 2	À déterminer	Individuel	2 %
Forum noté 3	À déterminer	Individuel	2 %
Forum noté 4	À déterminer	Individuel	2 %
Forum noté 5	À déterminer	Individuel	2 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen de mi-session en ligne

Titre du questionnaire : [Examen de mi-session en ligne](#)

Période de disponibilité : Le 25 oct. 2017 de 06h30 à 21h30

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %

Directives :

Cet examen vise à vérifier les connaissances acquises sur la matière des six premiers modules. Il s'agit d'un examen en ligne comprenant uniquement des questions à choix de réponses. Pour débiter l'évaluation, cliquez sur le bouton « Répondre » à côté du titre de l'examen. Notez que le lien ne sera accessible qu'au cours de la période indiquée dans les consignes ci-dessous.

1. L'examen de mi-session porte sur la matière des modules 1 à 6 inclusivement (correspondant aux semaines 2 à 7 inclusivement de la session d'automne 2017).
2. L'examen de mi-session sera accessible le **mercredi 25 octobre 2017 entre 06h30 et 21h30** (heure de Québec).
3. L'examen comprend 25 questions à choix multiples extraites aléatoirement d'une banque de questions. Par conséquent, il est presque impossible que vous complétiez le même examen qu'un autre étudiant.
4. Vous n'avez droit qu'à une seule tentative pour réaliser l'examen. Assurez-vous d'être dans les meilleures dispositions et de ne pas être dérangé lorsque vous lancerez le questionnaire.
5. Vous disposez de **50 minutes** pour répondre à toutes les questions. Un chronomètre vous indiquera le temps qu'il vous reste avant la fin de la période allouée. N'oubliez pas d'enregistrer chaque réponse et de soumettre votre examen une fois terminé.
6. Notez que vous pouvez modifier vos réponses au cours de l'examen en enregistrant de nouveau chaque réponse modifiée.
7. Veuillez noter que vous obtiendrez votre résultat seulement 24h après la fin de la période de disponibilité de l'examen, soit à partir de 21h30 le 26 octobre 2017.

Travail thématique de session

Date de remise : 15 nov. 2017 à 21h30

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Choisir **une seule question** thématique parmi les deux questions suivantes, puis discuter de la problématique qui s'y trouve esquissée. Il s'agit alors d'intégrer des notions pertinentes vues dans le cadre du cours de manière argumentée, en faisant montre de rigueur, de souci des nuances et d'esprit de synthèse. Pour ce faire, vous devez bien entendu utiliser des documents obligatoires du cours, mais nous vous demandons d'intégrer deux autres références pertinentes à votre travail. Votre texte doit être d'une longueur de 3 ou 4 pages (maximum) et rédigé à 1½ interligne.

Questions thématiques

1. Il y a beaucoup d'attention accordée aux questions de décentralisation, centralisation et déconcentration dans l'administration publique. Discuter les avantages et désavantages de chacune de ces formules en donnant quelques exemples au Québec ou ailleurs dans le monde.
2. Plusieurs sont d'avis que l'administration publique devrait être un organe neutre, c'est-à-dire qu'elle devrait rester à l'écart du débat public. Qu'en pensez-vous ? Peut-on dire que l'administration publique est véritablement autonome et neutre vis-à-vis du politique ? Discutez de cette problématique de manière nuancée, tout en prenant soin d'illustrer vos propos.

Critères d'évaluation

Le travail compte pour 15 points qui seront pondérés en tenant compte des critères ci-dessous :

- Compréhension de la matière traitée (10 points)
- Structure, clarté et cohérence de la réponse (2,5 points)
- Esprit de synthèse et capacité de faire des liens pertinents et originaux (2,5 points)
- Qualité du français (0,1 point sera déduit par faute de français, jusqu'à un maximum de 10%, soit 1,5 point)

Notez que votre travail doit inclure une page titre ainsi qu'une bibliographie qui ne comptent pas dans le nombre de pages maximal.

Tout retard non justifié entraînera une déduction de 10% (1,5 point), puis une autre déduction de 10% pour chaque jour de retard supplémentaire.

Examen final en salle

Date et lieu : Le 13 déc. 2017 de 18h30 à 21h20 , Local à déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 50 %

Remise de l'évaluation : Local à déterminer

Directives de l'évaluation :

L'examen final en salle compte pour 50% de votre note et comprend deux sections comptant pour 25% chacune :

1. La première section comprend 25 questions à choix multiples comptant pour 1 point chacune. Ces questions seront du même type que celles posées lors de l'examen de mi-session en ligne, sauf qu'elles porteront cette fois sur les modules 7 à 12 (manuel et lectures obligatoires).
2. La deuxième section comprend deux questions à développement. Vous devez répondre à **une seule** de ces questions. Ces questions pourront porter sur l'ensemble de la matière du cours (modules 1 à 12). Vous devrez développer votre réponse sur 4 à 5 pages, dans le cahier d'examen qui vous sera fourni.

Les questions à développement qui vous seront proposées sont de type synthèse et feront appel à votre compréhension générale, à votre esprit de synthèse et à votre capacité de faire des liens pertinents entre la matière des modules du cours. Il vous est donc recommandé de ne pas vous limiter à la matière d'un seul module.

Critères d'évaluation

La question à développement compte pour 25 points qui seront pondérés en tenant compte des critères ci-dessous :

- Compréhension de la matière traitée (15 points)
- Structure, clarté et cohérence de la réponse (5 points)
- Esprit de synthèse et capacité de faire des liens pertinents et originaux (5 points)
- Qualité du français (0,2 point sera déduit par faute de français, jusqu'à un maximum de 10%, soit 2,5 points)

Matériel autorisé

L'utilisation du manuel ou de tout autre support documentaire ou technologique n'est pas autorisée, à l'exception d'un dictionnaire de traduction.

Examen à l'extérieur du campus

Aux étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec : inscription obligatoire pour le lieu d'examen.

Les étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec doivent procéder à l'[inscription pour le lieu d'examen](#) au plus tard le **18 septembre 2017**. Si vous prévoyez passer votre examen à Québec, vous n'avez évidemment pas à vous inscrire pour le lieu d'examen.

Si vous omettez de vous inscrire, il nous est impossible de savoir à quel endroit nous devons expédier votre questionnaire d'examen; le cas échéant, vous devrez alors passer votre examen à Québec. Si votre inscription est effectuée après la date limite, il nous est impossible de garantir que vous puissiez passer votre examen dans votre région.

Date et lieu de l'examen hors campus

Les étudiants qui se sont inscrits pour faire leurs examens à l'extérieur du campus doivent vérifier leurs inscriptions sur leur [dossier d'examens](#) pour savoir où et quand aura lieu leur examen.

Forum noté 1

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	2 %
Directives de l'évaluation :	Ce forum noté compte pour 2 points. Vous devez publier un commentaire de 10 à 15 lignes en lien avec le thème soumis à la discussion, soit directement en réponse au billet d'ouverture, soit en réaction au commentaire d'un ou d'une collègue sur ce thème. Notez que, pour faciliter l'évaluation, il vous est demandé de publier UN SEUL commentaire.

En cas de problème technique, contactez le Centre de services APTI au 418-656-2131 poste 3278 ou par courriel : apti@fss.ulaval.ca

Forum noté 2

Date de remise :	À déterminer
Directives de l'évaluation :	Ce forum noté sera ouvert toute la semaine, du lundi 2 octobre 2017 (0h00) au dimanche 8 octobre 2017 (23h59). Passé ce laps de temps, il vous sera impossible de consulter le forum ou d'y soumettre un commentaire.

Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %
Directives de l'évaluation : Ce forum noté compte pour 2 points. Vous devez publier un commentaire de 10 à 15 lignes en lien avec le thème soumis à la discussion, soit directement en réponse au billet d'ouverture, soit en réaction au commentaire d'un ou d'une collègue sur ce thème. Notez que, pour faciliter l'évaluation, il vous est demandé de publier UN SEUL commentaire.

En cas de problème technique, contactez le Centre de services APTI au 418-656-2131 poste 3278 ou par courriel : apti@fss.ulaval.ca

Forum noté 3

Date de remise : À déterminer
Ce forum noté sera ouvert toute la semaine, du lundi 16 octobre 2017 (0h00) au dimanche 22 octobre 2017 (23h59). Passé ce laps de temps, il vous sera impossible de consulter le forum ou d'y soumettre un commentaire.

Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %
Directives de l'évaluation : Ce forum noté compte pour 2 points. Vous devez publier un commentaire de 10 à 15 lignes en lien avec le thème soumis à la discussion, soit directement en réponse au billet d'ouverture, soit en réaction au commentaire d'un ou d'une collègue sur ce thème. Notez que, pour faciliter l'évaluation, il vous est demandé de publier UN SEUL commentaire.

En cas de problème technique, contactez le Centre de services APTI au 418-656-2131 poste 3278 ou par courriel : apti@fss.ulaval.ca

Forum noté 4

Date de remise : À déterminer
Ce forum noté sera ouvert toute la semaine, du lundi 27 novembre 2017 (0h00) au dimanche 3 décembre 2017 (23h59). Passé ce laps de temps, il vous sera impossible de consulter le forum ou d'y soumettre un commentaire.

Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %
Directives de l'évaluation : Ce forum noté compte pour 2 points. Vous devez publier un commentaire de 10 à 15 lignes en lien avec le thème soumis à la discussion, soit directement en réponse au billet d'ouverture, soit en réaction au commentaire d'un ou d'une collègue sur ce thème. Notez que, pour faciliter l'évaluation, il vous est demandé de publier UN SEUL commentaire.

En cas de problème technique, contactez le Centre de services APTI au 418-656-2131 poste 3278 ou par courriel : apti@fss.ulaval.ca

Forum noté 5

Date de remise : À déterminer

Ce forum noté sera ouvert toute la semaine, du lundi 11 décembre 2017 (0h00) au dimanche 17 décembre 2017 (23h59). Passé ce laps de temps, il vous sera impossible de consulter le forum ou d'y soumettre un commentaire.

Mode de travail : Individuel

Pondération : 2 %

Directives de l'évaluation :

Ce forum noté compte pour 2 points. Vous devez publier un commentaire de 10 à 15 lignes en lien avec le thème soumis à la discussion, soit directement en réponse au billet d'ouverture, soit en réaction au commentaire d'un ou d'une collègue sur ce thème. Notez que, pour faciliter l'évaluation, il vous est demandé de publier UN SEUL commentaire.

En cas de problème technique, contactez le Centre de services APTI au 418-656-2131 poste 3278 ou par courriel : apti@fss.ulaval.ca

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Politique de la formation à distance

La Politique de la formation à distance établit les fondements de ce système de formation et garantit que la qualité des activités de formation à distance est égale à celle des autres activités de formation offertes par l'Université. La Politique précise les objectifs, définit les systèmes de formation disponibles à l'Université, formule les principes directeurs de la formation à distance et délimite les responsabilités des instances concernées, notamment celles des étudiants.

Consultez la politique à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/politique-formation-distance>

Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé au calendrier doit être respecté. Cependant, certaines circonstances exceptionnelles pourraient empêcher l'étudiant ou l'étudiante de compléter le cours selon les délais. Dans ce cas, une demande écrite doit parvenir au tuteur ou à la tutrice avant la semaine proposée pour l'évaluation prévue. Si les circonstances sont jugées suffisantes, l'étudiant ou l'étudiante se verra accorder une cote " Z " (note retardée à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante) qui sera convertie en cote définitive (voir le barème plus haut) à l'expiration du délai prescrit.

Évaluation des cours

À la fin de ce cours, l'Université Laval procédera à son évaluation afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses buts. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent contacter leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement pour la réalisation du cours ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Pour les étudiants qui réaliseront leurs examens à l'extérieur du campus, il est également important de contacter le Bureau de soutien à l'enseignement à l'adresse accommodement@bse.ulaval.ca afin que les mesures d'accommodement soient mises en place adéquatement sur les lieux d'examen.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
 - ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
 - iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
 - iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
 - v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.
- (Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté des sciences sociales se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien


Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

- A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des sciences sociales invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le **Réseau Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Inscription pour le lieu d'examen

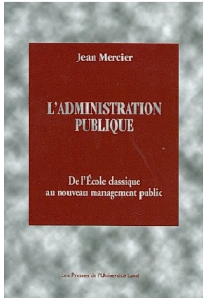
Aux étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec : inscription obligatoire pour le lieu d'examen.

Les étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec doivent procéder à l'[inscription pour le lieu d'examen](#)  au plus tard le **16 septembre**. Si vous prévoyez passer votre examen à Québec, vous n'avez évidemment pas à vous inscrire pour le lieu d'examen.

Si vous omettez de vous inscrire, il nous est impossible de savoir à quel endroit nous devons expédier votre questionnaire d'examen; le cas échéant, vous devrez alors passer votre examen à Québec. Si votre inscription est effectuée après la date limite, il nous est impossible de garantir que vous puissiez passer votre examen dans votre région.

Matériel didactique

Manuel(s) obligatoire(s) et note(s) de cours



L'administration publique. De l'École classique au nouveau management public

Auteur : Jean Mercier

Éditeur : Presses de l'Université Laval (Québec , 2002)

ISBN : 2763778313

Le seul document que vous devez vous procurer est le volume *L'administration publique. De l'École classique au nouveau management public* de Jean Mercier (ci-dessous). Les autres lectures obligatoires peuvent être téléchargées gratuitement dans chaque module de la section [Feuille de route](#).

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Manuel obligatoire

- MERCIER, Jean. *L'administration publique: de l'école classique au nouveau management public*, Presses Université Laval, 2001, 518 pages

Lectures obligatoires

- STIGLITZ, Joseph E., *Le triomphe de la cupidité*, Paris, L.L.L. Les liens qui libèrent, 2010, « Préface », pp. 9-29
- MINTZBERG, Henry, « Les configurations dérivées: combinaisons des attributs fondamentaux des différents types d'organisations », dans Laurent BÉLANGER et Jean MERCIER (dir.), *Auteurs et textes classiques de la théorie des organisations*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, pp. 246-264
- MIKE, Karoly, « La tribu eurocratique. Une source de conflit au sein de l'administration publique des nouveaux États membres », *Revue française d'administration publique*, no 114, 2005, pp. 281-292
- HIRSCHMAN, Albert O., *Face au déclin des entreprises et des institutions*. Paris, Les Éditions Ouvrières, 1972, pp. 7-11 ; 21-25 ; 123-129
- GODBOUT, Luc, Pierre FORTIN, Matthieu ARSENEAU et Suzie ST-CERNY, *Oser choisir maintenant. Des pistes de solution pour protéger les services publics et assurer l'équité entre les générations*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, pp. 1-12 et 47-56
- CLICHE, Pierre, *Gestion budgétaire et dépenses publiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, pp. 231-262
- DOSTALER, Gilles, « Le néolibéralisme », *Interface*, vol.17, no 5, 1996, pp.48-49
- STIGLITZ, Joseph. E., *Le triomphe de la cupidité*, Paris, L.L.L. Les liens qui libèrent, 2010, « La fabrication d'une crise », pp. 35-72
- CÔTÉ, Louis et collaborateurs, « Les réformes des administrations publiques dans le monde », dans Robert BERNIER (dir.), *Réalités nationales et mondialisation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, pp. 293-337
- KRUGMAN, Paul, *L'Amérique que nous voulons*, Paris, Flammarion, 2008, pp. 259-293
- MARTY, Frédéric, Sylvie TROSA et Arnaud VOISIN, *Les partenariats public-privé*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 7-9 et pp. 24-33
- De SENARCLENS, Pierre, « Gouvernance et crise des mécanismes de régulation internationale », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, vol. 50, 1998, pp. 95-108